



Hong Kong, la Chine et la démocratie

par Stéphanie Balme et Richard Balme

« Je n'ai plus rien à perdre. Rien que du temps. »
(2046, film de Wong Kar-wai, 2004)

malgré le voyage historique effectué en Chine, le 24 septembre 2005, par les 25 députés démocrates du Parlement de la Région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong ainsi que le taux de participation (55,6 %) jamais atteint jusque-là lors des élections législatives du 12 septembre 2004, la démocratie perdrait-elle du terrain à Hong Kong ? Et par là même en Chine ?

À l'issue de ces élections, le chef de l'exécutif de Hong Kong, Tung Chee-hwa, avait déclaré : « This is a good election result. We should all be very comfortable and proud of the election results ». Il est vrai que les partis « pro-Pékin » ont obtenu la majorité des sièges et que le nombre de voix en leur faveur a nettement progressé depuis les élections de 2000. Les plus hautes autorités de la République populaire responsables du dossier de Hong Kong, tel Zeng Qinghong, président du groupe dirigeant du Parti communiste chinois (PCC) sur ces questions, se sont montrées tout aussi satisfaites d'un résultat qui prouvait, selon elles, « le succès de la formule “un pays, deux systèmes” » supposée régir le sort de Hong Kong jusqu'en 2047. Ces déclarations contrastaient pourtant avec l'impopularité que connaissait Tung Chee-hwa depuis sa désignation par Pékin en 1997, impopularité attestée aussi bien par les réprimandes adressées par le chef de l'État et secrétaire général du PCC, Hu Jintao¹, l'agacement

1. Discours prononcé lors de la cérémonie du 5^e anniversaire de la rétrocession de Macao (également Région administrative spéciale de la Chine depuis le 20 décembre 1999), *South China Morning Post*, 21 décembre 2004.

croissant des milieux d'affaires locaux les plus influents, les enquêtes d'opinion², enfin, les vagues de manifestations qui ont rassemblé, par des chaleurs souvent accablantes, la population, chaque 1^{er} juillet, jour anniversaire du retour à la Chine : 500 000 personnes en 2003 et 250 000 en 2004³. Du coup, en mars 2005, c'est-à-dire six mois à peine après les élections, Pékin, prenant acte de l'impopularité structurelle du chef de l'exécutif et enhardi par le faible score électoral du camp démocrate aux élections législatives, força à la démission Tung Chee-hwa, réduisant par là même le slogan « un pays, deux systèmes » à une pure rhétorique politique.

Si les changements politiques survenus à Hong Kong depuis la rétrocession s'apparentent à un processus de transition démocratique, comment peut-on expliquer, au-delà des contraintes d'un système électoral discriminant et du contrôle des médias, l'écart entre le soutien populaire massif aux idées du camp démocrate et le faible score électoral de ce dernier ? Par ailleurs, si le processus de démocratisation est suspendu ou dévié de sa trajectoire par la RPC, quelles peuvent en être les conséquences pour la Chine compte tenu de la polarisation croissante de la société hongkongaise ? Cette seconde question soulève celle, plus générale, des perspectives de changement politique et institutionnel dans le monde chinois (*Greater China*), dans un contexte de crises constitutionnelles récurrentes avec Hong Kong, de développement sur le continent d'un mouvement constitutionnaliste qui s'articule de plus en plus à des problématiques d'ordre politique, et face à une évolution de la démocratie à Taiwan qui n'est pas dépourvue d'implications constitutionnelles, y compris pour la RPC⁴.

Hong Kong se situe aujourd'hui au confluent de trois transitions majeures (politique, économique et culturelle) dont la conjonction nourrit une crise de la gouvernance. Rien n'est plus faux que d'imaginer Hong Kong évoluant de la démocratie et de la participation politique (occidentale) à l'autoritarisme et à l'apathie politique (chinois). Les changements survenus au cours des années 1990 ont au contraire suscité l'éclosion d'une exigence démocratique, aujourd'hui

2. Cf. la base de données établies par Michael de Golyer dans le cadre du « Hong Kong Transition Project » (1997-2007), Hong Kong Baptist University (<http://www.hkbu.edu.hk/~hktip/>).

3. On parle à ces occasions de l'esprit ou de « l'âme du 7-1 » (le premier jour du septième mois). Cet article s'assortit d'une collection de photographies de la manifestation du 1^{er} juillet 2004, auxquelles le texte renvoie précisément pour des illustrations spécifiques de nos arguments. Tous les documents photographiques mentionnés dans cet article sont disponibles sur le site de *Critique internationale* (<http://www.ceri-sciences-po.org/cerifit/publica/critique/criti.htm>). Cf. Photos 0123, 0125, 0128, 0129 (impopularité de Tung), 0143, 0144, 0145, 0149, 0150, 0154, 0164, 0166, 0168, 0171, 0181, 0184, 0193, 0199 (mouvement populaire et soutien au suffrage universel).

4. L'année 2004 a en effet été marquée par la réélection, dans un climat passionnel, de l'indépendantiste Chen Shui-bian qui projette de rédiger une nouvelle Constitution afin d'entériner les évolutions de l'État de droit à Taiwan et de permettre de nouveaux choix institutionnels en rupture avec le legs constitutionnel du continent, à savoir le modèle historique de séparation des pouvoirs tel qu'il a été conçu par Sun Yatsen.

d'hui très explicite, symbolisée par le slogan « *Wan zing yu min* » en cantonnais⁵ (Le pouvoir au peuple).

Par ailleurs, si elle confirme le recul dans l'opinion du Parti démocrate historique, l'analyse des résultats des élections de 2004 révèle que la mobilisation démocratique se redéploie vers des associations ou des groupes qui se sont créés lors des campagnes pour la préservation tant de l'État de droit que du principe « un pays, deux systèmes », l'un et l'autre étant perçus localement comme synonymes. Nous sommes donc en présence d'une diffusion plus que d'un recul de la culture démocratique, même si une telle dispersion organisationnelle se présente dans l'immédiat comme problématique.

Enfin, à la complexification de la culture politique locale s'ajoute le métissage croissant (mais non encore à parts égales, c'est tout l'enjeu) des systèmes institutionnels de Pékin et de Hong Kong. D'un côté, la professionnalisation des partis politiques pro-Pékin contribue à la diffusion de la culture démocratique à Hong Kong et, dans une certaine mesure, à la reconnaissance par Pékin de la légitimité locale d'élections concurrentielles. Les multiples crises constitutionnelles entre les deux entités ont par ailleurs progressivement déterminé l'établissement d'un agenda politique commun autour d'une question centrale : la nécessaire modernisation sinon l'instauration *ipso facto* d'un système de contrôle de constitutionnalité et, à terme, d'une justice constitutionnelle. D'un autre côté, le contrôle politique direct ou indirect de la RPC sur les institutions locales, y compris celles de la *common law*, divisant l'opinion, Hong Kong se trouve confrontée à la difficulté de résister juridiquement au modèle de centralisme démocratique progressivement imposé par Pékin tout en promouvant la démocratisation de ses institutions, mais sans contrarier le projet d'unification de la Grande Chine et risquer d'être dénoncée comme « antipatriote ». Tout cela dans un contexte de nationalisme exacerbé qui a permis le vote unanime par l'Assemblée nationale populaire chinoise en mars 2005 d'une loi « anti-sécession » principalement destinée à légaliser une intervention de l'Armée populaire chinoise en cas de déclaration d'indépendance à Taiwan.

Transitions plurielles et genèse du mouvement démocratique

Hong Kong a toutes les apparences d'une société moderne, voire postmoderne, et pluriculturelle autant dans sa spécificité chinoise (cantonaise) que dans ses emprunts au Commonwealth et à l'Asie du Sud-Est. Pourtant, vues de l'extérieur, les évolutions y sont beaucoup plus difficiles à cerner qu'en

5. « *Huan zheng yu min* » en mandarin.

Chine continentale. Rares sont en effet les observateurs étrangers qui maîtrisent la langue et la culture cantonaises. En outre, la société hongkongaise est très complexe. À la fois produit d'une rencontre violente – forcée par le colonialisme – avec la civilisation occidentale et des vagues d'immigration causées par la misère ou la répression en Chine, elle a été travaillée successivement par différents modèles : la Chine impériale puis républicaine (mais non communiste), d'une part, l'Angleterre victorienne et libérale puis postimpériale, d'autre part, modèles eux-mêmes importés dès le départ sous une forme hybride (les institutions locales n'ont jamais été de pures répliques des originales londoniennes). Réputée en Chine comme étant « la plus occidentale des villes chinoises », Hong Kong est perçue le plus souvent par ses habitants comme « la plus chinoise des villes occidentales ».

L'une des difficultés majeures, qui est également le principal intérêt, de la situation actuelle de Hong Kong tient à la complexité des processus qui s'y sont déroulés ces deux dernières décennies. C'est peu dire que le changement social est ici particulièrement intense. Il forme même une constante de l'identité de Hong Kong, réputée pour le dynamisme induit par ses multiples activités de comptoir marchand, de refuge migratoire, de place financière et de centre de services à l'échelle de toute l'Asie. Le développement urbain porte les marques de ce boom économique et des bouleversements sociaux. La puissance financière de Hong Kong se manifeste par une architecture spectaculaire qui a fait table rase des bâtiments coloniaux et des gratte-ciels des années 1960. D'ailleurs, le siège du Parlement, le Legco (*Lafa heui* en cantonais), fondé en 1843, semble aujourd'hui écrasé par la hauteur des édifices qui abritent les sièges des grandes banques internationales et chinoises⁶. Cette disproportion n'est pas qu'un symbole. L'archaïsme des institutions hongkongaises contraste nettement avec la modernité de la ville. Les programmes de logement dans les Nouveaux Territoires⁷ et les projets d'aménagement soutiennent l'investissement et la spéculation foncière tandis qu'une pression urbaine considérable fragilise un environnement littoral déjà menacé. Villes nouvelles, quartiers rasés, espaces conquis sur la mer, forêts de tours, infrastructures routières et portuaires : en l'espace d'un demi-siècle, l'étendue des transformations sociales a été telle que le paysage urbain s'est complètement métamorphosé. Un autre élément, d'ordre démographique, vient renforcer ces évolutions : la ville n'est plus principalement aujourd'hui un lieu de refuge transitoire. Les enfants des Chinois arrivés à Hong Kong

6. Cf. Photos 0209, 0210.

7. Cédés à bail pour 99 ans à la Grande-Bretagne en 1898, les Nouveaux Territoires étaient à l'origine de vastes terres agricoles situées essentiellement sur le continent et sur l'île de Lantau.

entre 1940 et 1960 et ayant décidé de ne pas émigrer vers le Canada ou l'Australie lors de la rétrocession feront leur vie dans leur ville natale.

Des transitions conjuguées

La période qui commence dans les années 1980 est spécifique en ce qu'elle articule trois types de transitions différentes. La première est la plus manifeste : c'est la rétrocession de Hong Kong à la Chine par le Royaume-Uni engagée en 1984 par Margaret Thatcher et Deng Xiaoping. Une première Déclaration commune (*Sino-British Joint Declaration*) affirmant le principe « un pays, deux systèmes » a été suivie par l'adoption de la Loi Fondamentale (*Basic Law*) en 1994 et le processus s'est achevé en 1997 avec la rétrocession proprement dite (*Handover* ou *Hui Guai* en cantonais), qui a mis un terme à la souveraineté britannique établie par les traités de 1841 et institué le statut de Région administrative spéciale pour Hong Kong. Les implications de cette transition de souveraineté dépassent de loin le contexte local. Pour Pékin, Hong Kong constitue à la fois un laboratoire et un emblème de la politique d'unification de la Grande Chine poursuivie par ses dirigeants.

La seconde transition est d'ordre économique et social. Hong Kong s'est affirmée dans les années 1970 et 1980 comme l'un des « dragons asiatiques » les plus en vue dont la croissance spectaculaire s'adossait à une forte capacité de production et d'exportation. Les effets de l'ouverture économique de la Chine ont progressivement transformé cette situation, d'abord par la délocalisation des entreprises manufacturières dans la province du Guangdong, en particulier dans la Zone économique spéciale de Shenzhen, mitoyenne ; et corrélativement par l'interpénétration croissante des économies chinoise et hongkongaise. Dès le milieu des années 1990, Hong Kong a été la principale source d'investissement étranger en Chine (53 % en 1995, 48,3 % en 2003), mais parallèlement, les sociétés chinoises, essentiellement d'État, sont des investisseurs importants à Hong Kong, et constituent pour Pékin un précieux moyen de contrôle de la situation locale⁸. La tertiarisation de l'économie hongkongaise et son intégration à la Chine sont des facteurs de mutation fondamentaux. Ils se sont conjugués à la crise asiatique de 1997, qui coïncide avec la rétrocession, pour changer radicalement le climat socioéconomique. Les années dorées qui avaient fait de Hong Kong un paradis des affaires ont alors fait place à une économie déprimée, en déflation permanente, où le chô-

8. Huang Yasheng, « The Economic and Political Integration of Hong Kong: Implications for Government-Business Relations », dans Warren I. Cohen, Zhao Li (eds), *Hong Kong under Chinese Rules: The Economic and Political Implications of Reversion*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 96-113.

mage s'est brutalement accru pour se stabiliser finalement autour de 8 %. Plus profondément, la crise a révélé le caractère spéculatif de l'économie locale, notamment dans le domaine immobilier, et a précipité une grande partie des classes moyennes dans le surendettement. Autrefois « nouveau pays industriel », Hong Kong est devenu en moins d'une génération une économie de services en crise durable.

La troisième transition concerne la culture politique. Jusqu'à la rétrocession dominait le modèle d'un système colonial atypique qui se définissait par la nécessité d'administrer une société supposée uniquement préoccupée par sa subsistance. Le faible niveau d'instruction de larges segments de la population contribuait également à créer un terrain peu propice à la participation politique de type classique. Depuis 1997, des travaux pionniers⁹ ont cependant montré que cette réputation d'apathie politique ne résultait pas d'un trait culturel mais d'une stratégie active de dépolitisation de l'administration coloniale (par la fermeture institutionnelle et la répression très dure des mouvements sociaux) puis postcoloniale (le rôle de Hong Kong devant se limiter pour Pékin à celui d'une place financière prospère). Quoi qu'il en soit, en quelques années, les modalités de la participation politique se sont transformées. Elles s'appuient aujourd'hui sur un espace partisan clairement clivé, sur une participation électorale en progression régulière et sur un mouvement social démocratique doté d'une importante capacité de mobilisation. Ce sont la constance et la maturation de cette mobilisation démocratique que Pékin juge incompatibles avec la réussite du processus de réunification tel qu'il le conçoit¹⁰.

La démocratie comme clivage

Si le cosmopolitisme de la société hongkongaise est aujourd'hui l'un de ses principaux atouts, le statut colonial de la ville, aussi longtemps qu'il a duré, et son mode de fonctionnement hiérarchique ont laissé peu d'espace à la participation politique des Chinois. La vision d'une société hongkongaise apolitique tient également au fait qu'elle a été un refuge pour tous ceux qui ont fui les régimes communistes asiatiques à partir des années 1950. La plupart de

9. Cf. notamment, sur l'instauration du pouvoir colonial, Christopher Munn, *Anglo-China: Chinese People and British Rule in Hong Kong (1841-1880)*, Richmond, Curzon Press, 2001. Pour la période contemporaine, cf. Guan Hsin-Chi, Lau Siu-kai, « Traditional Orientations and Political Participation in Three Chinese Societies », *The Journal of Contemporary China*, 11 (31), mai 2002, p. 297-318 ; Lam Waimam, *Understanding the Political Culture of Hong Kong. The Paradox of Activism and Depoliticization*, New York, M. E. Sharpe, 2004.

10. Les slogans populaires comme « Aimer la Chine ne signifie pas aimer le PCC » par exemple attisent ce ressentiment. Cf. Photos 0136, 0160, 0165.

ces réfugiés nourrissaient une aversion tenace à l'égard du communisme, mais aussi de la politique en général, ce qui les a dissuadés de revendiquer une citoyenneté à Hong Kong. La ville a cependant été le lieu de mouvements sociaux et politiques très actifs¹¹ qui se sont transformés à plusieurs reprises en émeutes violentes (1956, 1966, 1967...). Ces événements étaient déclenchés par des revendications d'ordre public (baisse des prix des transports, reconnaissance du cantonais comme langue officielle) ou privé (conflits du travail, demande d'un salaire minimum). Ils ont provoqué d'amples mobilisations collectives, structurées par de nombreuses organisations diversifiées. Dans leur dimension la plus politique, ces mouvements opposaient souvent des partisans de Pékin à ceux (minoritaires) de Taiwan. C'est à cette époque que s'est constituée une coalition prochinoise, très anticolonialiste, qui se proclamait *Ai'ko* (patriotique) et s'exprimait au nom de « la gauche traditionnelle » (*tuntong zuo p'ai* en cantonais) dont la Federation of Trade Unions et la branche locale de l'agence de presse chinoise Xinhua étaient et demeurent les relais directs. En dehors des phases insurrectionnelles, l'alternative politique au gouvernement colonial est longtemps restée divisée, privée d'un véritable soutien populaire et incapable de s'organiser de façon durable en mouvement politique.

À partir des années 1980, la perspective de la rétrocession a bouleversé la donne. Face à l'inquiétude de la population à l'approche de cette échéance et aux projets de démocratisation promus par un gouvernement britannique soucieux de se retirer en laissant une bonne image, un ensemble de 95 organisations, quasi-partis politiques pour certaines, pour la plupart simples associations dans les domaines éducatifs, religieux, de la protection sociale, du travail et du logement, ont fondé en 1986 un Joint Committee on the Promotion of a Democratic Government. Ce réseau disparate était néanmoins soudé par l'expérience des mobilisations passées et par des valeurs communes : patriotisme, protection sociale, droits de l'homme. Parallèlement, un groupe d'entrepreneurs et de membres des professions libérales qui redoutaient l'instabilité, la croissance des dépenses publiques et la remise en cause du statut de paradis fiscal du territoire ont fondé le Business and Professional Group (BPG), pour exprimer leurs réserves à l'égard du développement du suffrage universel et leur opposition à toute réforme trop importante.

Durant ces années, la croissance économique à Hong Kong était telle que même un modèle social faiblement redistributif pouvait être accepté en dépit

11. Voir, par exemple, *The Life and Time of Wu Zhongxian*, documentaire en cantonais de Mok Chiu-yu (2003) sur le mouvement social et politique des années 1970, ainsi que *Speaking up*, documentaire de Tammy Cheung, Hong Kong Asian Film Festival, 2005.

d'une pauvreté importante et d'inégalités criantes. C'est donc principalement autour de la démocratie politique que se sont structurés les clivages, notamment lors des élections législatives de 1988. Ces clivages se sont aggravés avec les événements de Tiananmen. Certes, tous ceux qui en avaient la possibilité ont alors choisi de partir, malgré le refus du gouvernement de Londres d'accorder un droit d'asile aux Hongkongais détenteurs d'un passeport britannique. Mais l'anxiété provoquée par le drame de l'été 1989 a également suscité une mobilisation sans précédent à l'échelle locale : plus d'un million de personnes ont soutenu les étudiants de Pékin. Cette mobilisation proactive en faveur du mouvement démocratique en Chine était également défensive vis-à-vis de l'avenir de Hong Kong. Elle a conforté le Joint Committee et causé une scission au sein du BPG, ainsi que son ralliement à certaines réformes. La plupart des groupes politiques se sont en effet accordés pour reconnaître que seule la représentation populaire pouvait garantir l'autonomie du système hongkongais. Londres s'est fait le relais de ces aspirations auprès des Chinois qui, inquiets de l'agitation politique et de l'émigration des élites professionnelles, ont accepté des concessions significatives : augmentation du nombre de sièges à pourvoir au suffrage direct, promesses de réformes politiques après 1997, pouvant aboutir à une pleine démocratie en 2007. Ainsi, côté britannique il y eut, jusqu'à la rétrocession, une véritable course contre la montre pour laisser à Hong Kong des institutions approchant celles d'un modèle démocratique. Comme le remarque Susan Pepper : « (...) dans le passé, l'inquiétude ressentie à propos de la Chine bloquait toute possibilité de changement constitutionnel. Or, soudain, le dilemme s'est inversé : c'est la peur de la Chine qui a rendu ces réformes indispensables »¹². Le programme de réformes très populaire de Chris Patten, nommé gouverneur en 1992, permit, grâce à une multiplication des élections, d'institutionnaliser les partis politiques. Dans le camp des démocrates, proches de Patten, la fusion d'une partie des organisations actives au sein du Joint Committee a donné naissance au Parti démocrate de Hong Kong. Le camp des loyalistes prochinois et des milieux d'affaires s'est, quant à lui, rallié à une vision très limitée de la Loi fondamentale ; mais il a dû accepter de jouer le jeu électoral concurrentiel en formant la Democratic Alliance for the Betterment of Hong Kong (DAB) en 1992, à partir d'organisations syndicales très marquées par des influences marxistes ou nationalistes. Il est le principal soutien de l'exécutif aujourd'hui, et incarne la ligne officiellement pro-Pékin, même si ses ressorts sont principalement locaux et anti-anglais et s'il est largement sou-

12. Susan Pepper, « Hong Kong, East vs. West and the Struggle for Democratic Reform within the Chinese State », *Asian Survey*, 37, août 1997, p. 683-704.

tenu par le monde de la finance et des affaires. À certains égards, en évoquant « l'Occident » avec des accents rappelant l'époque de la guerre froide, le DAB – et la presse qui le soutient – paraît souvent pécher par excès de zèle – surtout lorsque sa ligne politique tend à être plus radicale que celle de Pékin. Le DAB se comporte en effet vis-à-vis du camp démocrate à la manière des mandarins impériaux du XIX^e siècle qui tentaient de chasser les négociants anglais de Canton en faisant brûler leurs cargaisons d'opium. Depuis 1997, on constate que la stratégie de dépolitisation de la société menée par Pékin depuis la rétrocession n'a pas produit l'effet escompté : on assiste aujourd'hui non seulement à la réinvention du passé colonial à travers la mythification du mandat de Chris Patten mais aussi à l'affirmation d'une conscience politique chez une grande partie des Hongkongais, nourrie par une contestation de la gouvernance.

Une crise de la gouvernance

L'insatisfaction profonde que suscite l'exécutif à Hong Kong provient d'abord des effets économiques de la crise asiatique qui, après ceux de la rétrocession, ont profondément entamé la confiance. À cela se sont ajoutées les crises dues aux pandémies de grippe aviaire et de SRAS (Syndrome respiratoire aigu sévère) et les scandales qui ont ébranlé l'administration de Tung et conduit certains de ses membres à démissionner : le coût du nouvel aéroport de Chep Lap Kok (1998), les malfaçons dans les constructions de logement et la gestion de la première épidémie de grippe aviaire pendant son premier mandat (1997-2002) ; pour le second, le scandale du Penny Stock (juillet 2002), la crise de l'article 23 (détaillée plus loin) et la gestion de l'épidémie de SRAS (2003). En 2005, le gouvernement est contesté sur trois dossiers d'urbanisme : la construction d'un centre présenté comme culturel à Kowloon West, celle d'une autoroute urbaine sur la mer à Wanchai, enfin, le coût financier et environnemental, exorbitant, de Disneyland. Dans toutes ces affaires, en dépit d'un pouvoir législatif extrêmement bridé, la presse, les associations et l'opposition ont contesté les objectifs des politiques publiques et dénoncé l'inefficacité de l'administration face aux crises sanitaires, la collusion de l'exécutif et des intérêts financiers, et l'absence de prise en compte de l'opinion.

Nommé par Pékin avec pour mission de réussir l'intégration et l'identification de la population de Hong Kong à la « mère-patrie », Tung Chee-hwa, a été maintes fois sommé par le pouvoir central de mettre en œuvre un leadership adapté. La contestation exprimée tant dans les médias les plus populaires, comme le quotidien *Ping'kuo* ou la chronique radiophonique d'Albert

Cheng (dit Taipan, largement élu le 12 septembre) – « Une tasse de thé dans la tempête » sur Commercial radio jusqu'en mai 2004¹³ –, que lors des forums de discussion organisés par les partis politiques ou les associations dans les comités de quartier, était pour Pékin l'expression d'un tumulte inacceptable, tout comme la partition de la population en deux camps opposés. De fait, la sortie du colonialisme a permis le développement conjoint de l'État de droit et de la société civile, et le passage de l'administration du territoire à un mode de gouvernement quasi-représentatif. Les mobilisations massives en faveur de la démocratie prouvent qu'aujourd'hui une majorité des habitants de Hong Kong conçoivent ses valeurs comme une composante essentielle de leur identité et associent sa préservation à la revendication du droit à choisir leurs gouvernants. L'action du gouvernement fait l'objet d'un débat vigoureux qui atteste la capacité de jugement et d'interpellation politiques des citoyens. Les réformes du système de responsabilité (*accountability*) de la seconde administration Tung ont eu peu de poids face à l'absence de légitimité populaire de l'exécutif. La contestation se fonde sur une crise de gouvernance et sur les défaillances de l'action publique. De son côté, Pékin fait le même pari que sur le continent : les remèdes sont à chercher plutôt dans la technicité de la décision publique que dans une légitimité de type démocratique qui fera de toute façon défaut tant que les leaders politiques ne seront pas élus au suffrage universel direct¹⁴. Une option qui a été reportée *sine die* par Pékin.

Les législatives de 2004 : dynamiques politico-institutionnelles

Hong Kong demeure dans une situation de transition politique ambiguë car le débat sur la démocratie se déroule dans un contexte institutionnel fortement biaisé. Le système électoral et les institutions hongkongaises sont directement issus de la période coloniale. Ils n'ont été amendés et réformés que sous l'impulsion de l'administration de Chris Patten, pour élargir la représentation populaire au sein du pouvoir législatif. La progression programmée du nombre de représentants élus au suffrage direct au Legco a été la suivante : 20 sièges sur 60 en 1998, 24 sur 60 en 2000 et 30 sur 60 en 2004.

13. De même qu'Allen Lee, il y renonça après avoir reçu des menaces de mort. Cf. photo 0126.

14. Ming Sing, « Mobilization for Political Change: The Pro-Democracy Movement in Hong Kong (1980s-1994) », dans Wing Kai-chiu, Tai Lok-lui, *The Dynamics of Social Movements in Hong Kong*, Hong Kong, Hong Kong University Press, 2000.

Un système électoral fortement biaisé

Le Legco est divisé en deux collèges de 30 sièges réunis au sein d'une seule chambre : un collège géographique, qui représente les trois grandes régions (l'île de Hong Kong, Kowloon et les Nouveaux Territoires), et un collège professionnel de type corporatiste, créé en 1984 sous prétexte d'améliorer la qualité du travail législatif. Ce principe d'une représentation professionnelle a été facilement admis par les autorités chinoises car il se rapproche de celui dit du « Front uni »¹⁵ en vigueur sur le continent et incarné par la Conférence consultative politique du peuple chinois – une institution sans pouvoir mais non sans influence dont Tung a d'ailleurs été bombardé vice-président après sa démission. Cette juxtaposition de deux collèges permet à la très petite minorité d'électeurs influents qui appartiennent aux deux collèges (6 % en 2004) de voter deux fois. Comme ce sont aussi souvent les plus riches, le système s'apparente *de facto* à un système censitaire.

Ces 30 sièges professionnels ne sont pas tous pourvus de la même façon. 10 le sont par les professions libérales comme les avocats, les professeurs, ou le corps médical ; dans ce cas, tous les membres peuvent voter individuellement. Les 20 autres sièges sont pourvus par des électeurs institutionnels (*corporate voters*) tels que les banques ou les compagnies d'assurance, qui votent au nom de leurs membres ou de leurs employés. Alors qu'elle est équilibrée dans le collège géographique, la pondération entre le nombre d'électeurs et celui des sièges est très déséquilibrée au sein du collège professionnel : certains sièges sont pourvus par moins de 200 électeurs et d'autres par plus de 30 000 comme celui de la corporation des infirmières. En outre, le mode de désignation des candidats est aussi libre qu'imprécis et diffère d'une corporation à l'autre, à tel point qu'aucune information officielle n'est disponible sur ce sujet. Lors du scrutin de 2004, pour 11 sièges sur 30 (ceux dont le collège électoral était le plus réduit, représentant surtout la finance et la banque), il n'y avait qu'un unique candidat¹⁶. Au final, ce mode de scrutin fort peu démocratique n'a permis au camp démocrate d'obtenir que 7 des 30 sièges du collège professionnel, bien qu'il y ait obtenu plus de 50 % des voix.

Ce système, de sinistre mémoire en Europe, révèle la collusion institutionnalisée entre le régime et les milieux d'affaires. Il favorise moins le professionnalisme du Legco qu'il n'y nourrit l'absentéisme et l'indifférence des députés pour l'intérêt général et les questions sociales. Comme les votes au Legco

15. Il s'agit pour le PCC de contrôler certains groupes d'intellectuels ou professionnels au sein de « petits partis démocratiques », dénués de pouvoir.

16. Cf. les résultats : http://www.elections.gov.hk/elections/legco2004/english/results/rs_fc_overall.html.

s'effectuent par collège et que la majorité absolue au sein de chacun d'eux est requise pour tout dossier important, le collège professionnel détient concrètement un pouvoir de veto malgré sa très faible légitimité démocratique. Une enquête de Christine Loh a montré¹⁷ dans quel sens il l'utilise : les dossiers qu'il a bloqués depuis 1998 portaient sur la réforme constitutionnelle, celle du mode de gouvernance et sur les questions relatives au droit du travail.

En outre, ce système va clairement à l'encontre des indications de la Loi fondamentale qui a planifié la possibilité d'élire la totalité des députés au suffrage universel direct à partir des élections de 2008¹⁸. Au lieu de cela, les propositions du gouvernement de la RAS en octobre 2005, formulées en étroite collaboration avec les comités spécialisés de l'Assemblée nationale à Pékin, limitent la réforme institutionnelle à l'augmentation, de 60 à 70, du nombre de sièges au Legco. Les 5 nouveaux sièges du collège professionnel seraient toutefois représentés par des délégués locaux : les conseillers de districts. Il est aussi prévu que le chef de l'exécutif sera élu par 1 600 grands électeurs, au lieu de 800 actuellement¹⁹. Pour autant, le mode de leur désignation demeure inconnu.

Pour le collège géographique, le mode de scrutin est la proportionnelle de liste (avec listes non modifiables) dans le cadre des circonscriptions d'arrondissement. En présence, comme c'est le cas aujourd'hui à Hong Kong, de plusieurs camps comportant chacun plusieurs composantes qui présentent chacune leurs propres listes, la stratégie électorale est complexe, et de mauvais calculs peuvent coûter cher. Ainsi en 2004, le camp démocrate n'a emporté que 18 des 30 sièges dans le collège géographique, bien qu'il y ait obtenu 58 % des voix. Sur l'île de Hong Kong, par exemple, cédant à la panique, le Parti démocrate a appelé à soutenir massivement son fondateur, Martin Lee, que des sondages confidentiels donnaient perdant. Ce faisant, il a siphonné à son profit plus de voix que Lee n'en avait besoin, et ces voix ont manqué à la liste des démocrates indépendants, dont la seconde candidate n'a pas été élue. La stratégie électorale des pro-Pékin a été bien mieux coordonnée. Dans la circonscription de Kowloon Est, par exemple, la Federation of Trade Unions, certaine que son propre candidat disposait d'assez de soutiens pour être élu sans problème sur une liste « indépendante » mais que celle-ci ne pouvait pas enlever deux sièges, a aussi fait campagne, avec succès, pour la liste DAB, qui a pu ainsi enlever un siège.

17. Christine Loh, « Hong Kong's Legco Elections: Overcoming the System », *China Brief*, 4 (18), 16 septembre 2004.

18. Selon les clauses 45 et 68, et la clause 7, annexe I, Clause 3 annexe 2 de la Loi fondamentale.

19. Rapport du Constitutional Development Task Force, le 19 octobre 2005. Cf. <http://info.gov.hk>.

Cette stratégie bien coordonnée a permis à la coalition pro-Pékin d'emporter 4 des 6 nouveaux sièges à pourvoir lors de ces élections. Ayant perdu environ 40 000 voix depuis les élections de 2000, le Parti démocrate (11 sièges dans les 2 collèges) désormais dirigé par Lee Wing-tat a perdu son statut de premier parti politique au Legco au profit du DAB (16 sièges, dirigé par Ma Lik) puis du Liberal Party (10) qui a émergé lors de ces élections grâce à la popularité de son président, James Tien, et à un programme socialement ultraconservateur, repensé pour attirer les classes moyennes du secteur privé.

Renaissance ou essoufflement du camp démocrate ?

Amer et déçu de son propre score, le camp démocrate a protesté contre l'arrestation en Chine populaire, à quelques jours des élections, d'un de ses dirigeants, Alex Ho, qui aurait été impliqué dans une affaire de mœurs, et dénoncé l'irrégularité des opérations électorales (notamment l'ouverture des urnes en cours de scrutin et le décalage de 3 % entre le taux de participation annoncé le soir du vote et le lendemain). Un rapport de la branche de l'organisation Human Rights Watch basée à Hong Kong a consigné d'autres actes de vandalisme, d'intimidation et de censure²⁰, perpétrés directement ou indirectement durant la campagne électorale, soit par les partis hongkongais pro-Pékin soit par divers courants sur le continent.

En outre, subordonné aux directives de Pékin, le Legco attire peu les vocations²¹. Les contraintes du système politiques conduisent ainsi une majorité de militants à s'engager dans des activités extra partisanes. Il reste que le camp démocrate est divisé en factions plus éparses que la coalition pro-Pékin. Elle associe une mouvance modérée à des groupes plus radicaux ou moins institutionnels comme Frontier, dirigé par Emily Lau²², le Civil Human Rights Front (CHRF), qui organise la manifestation du 1^{er} juillet²³, et une personnalité comme Leung Kwok-hung (surnommé « Long Hair »), ancien militant guévariste, vétéran de la cause des petites gens et champion de la réhabilitation des victimes de Tiananmen, élu indépendant de la circonscription des Nouveaux Territoires Est avec plus de 60 % des voix²⁴. Les candi-

20. « A Question of Patriotism: Human Rights and Democratization in Hong Kong » (<http://www.hrw.org/bacgrounder/asia/china/hk0904/>).

21. Par exemple, consciente et frustrée des limites de son action, l'ancienne députée Christine Loh a décidé d'agir hors des institutions officielles en fondant Civic Exchange, un *think tank* influent dont l'action vise à fédérer les dynamiques de la société civile en faveur de la démocratisation et à évaluer de façon critique la gouvernance de l'exécutif. Cf. <http://www.civic-exchange.org>.

22. Cf. Photo 0186, 0188.

23. Cf. Photo 0145.

24. Cf. Photo 0180, 0182.

datés les plus populaires semblent effectivement être les démocrates « *unlabelled* », représentés par « Article 45 Concern Group », également surnommé « Barrister Group » car il est dominé par des professionnels du droit²⁵ et milite pour la mise en application de l'article 45 qui permettrait l'instauration du suffrage universel pour l'élection du chef de l'exécutif en 2007 et celle de la totalité des sièges du Legco en 2008²⁶. Ainsi, si le scrutin a fragilisé la position du Parti démocrate, le camp démocrate a néanmoins réalisé une percée remarquable dans le collège professionnel en obtenant 5 des 10 sièges qui sont pourvus par des individus et non par des corporations.

Majoritaire en voix, mais minoritaire en sièges en raison d'un mode de scrutin inique, le Parti démocrate a payé cher ses erreurs de campagne. Mais son essoufflement vient peut-être aussi, paradoxalement, de la consolidation de la culture démocratique, qui se diffuse dans d'autres groupes et entreprises politiques en même temps que monte le désenchantement quant à la capacité d'action des organisations les plus instituées. En d'autres termes, le Parti Démocrate hongkongais semble faire les frais du pluralisme croissant du camp démocrate, et sans doute du désenchantement quant à sa capacité d'action dans le système politique.

Ainsi, alors que depuis Pékin, le changement politique à Hong Kong est présenté comme chaotique, localement, les politologues renvoient l'image d'un univers politique « étriqué », rabougri, « d'un État gestionnaire ayant absorbé administrativement la politique », d'une démocratie déformée et « enca-gée »²⁷. Usant de cette métaphore, et évoquant une sentence bouddhiste, l'homme qui s'est engagé symboliquement et successivement lors des manifestations du 1^{er} juillet 2003, 2004 et 2005 exhortait Pékin à libérer les aspirations démocratiques des Hongkongais et à faire preuve de compassion eu égard aux souffrances passées (sans doute une référence aux événements de 1989).

25. Comme Audrey Eu (élue dans l'île de Hong Kong), Ronny Tong (Nouveaux Territoires Est) et Alan Leong (Kowloon Est), qui ont dirigé successivement le Barreau de Hong Kong entre 1997 et 2002, ou encore Margaret Ng (du collège professionnel).

26. Cf. Photo 0150.

27. Richard Baum et Byron Weng ont évoqué la notion d'« autocratie bienveillante », reprenant en cela une expression souvent employée par l'administration coloniale elle-même. Cf. Byron Weng, « The Evolution of a Divided China », dans Lin Zhiling, Thomas G. Robinson (eds), *The Chinese and their Future*, Washington, AEI Press, 1994, p. 345-85 ; Richard Baum, « Enter the Dragon: China's Courtship of Hong Kong, 1982-1999 », *Communist and Post-Communist Studies*, 32, décembre 1999, p. 417-436. Cf. également Lau Siu-kai, Kuan Hsin-chi, « Partial Democratization, "Foundation Moment" and Political Parties in Hong Kong », *The China Quarterly*, 163, 2000, p. 705-720 et « Hong Kong's Stunted Political Party System », *The China Quarterly*, 172, 2002, p. 1010-1027 ; Cf. Photo 0179.

Constitutionnalisme *versus* bonne gouvernance

Les débats engagés pendant la campagne électorale et à l'occasion de la démission de Tung ont révélé une plus grande maîtrise et une meilleure compréhension des évolutions en cours de la part des différents acteurs impliqués (société et pouvoir). Par ailleurs, à l'opposé de ce qui s'est passé à Taiwan, « les forces démocratiques hongkongaises ont [dès le massacre de Tiananmen] lié la démocratisation du territoire à celle du continent »²⁸. La demande d'ouverture politique ne correspond pas à une quête d'indépendance mais à une double aspiration à se défaire du conservatisme social et à protéger l'État de droit, deux héritages de l'époque coloniale. L'identité de Hong Kong révélée par ce contexte de transition contrarie le projet d'assimilation de Pékin à l'horizon 2047. Pour la RPC, la revendication d'une démocratisation immédiate alors même que Hong Kong n'aurait « jamais été dans toute son histoire aussi démocratique » est dénoncée comme un sous-produit antipatriote²⁹ du colonialisme. Ce sont donc bien les fantômes des rendez-vous manqués de l'histoire politique chinoise, plus que ceux du passé colonial, qui hantent les esprits.

Des intrications réciproques entre les deux entités ?

Depuis le transfert de souveraineté, Pékin exerce manifestement une influence croissante sur la vie publique et politique à Hong Kong. Mais si l'idée de la « mainmise » de Pékin sur le territoire est très répandue, la réalité est plus complexe. La puissance économique et financière hongkongaise pénètre largement la Chine côtière et se nourrit de sa croissance. Pékin veille à ne pas se dessaisir du contrôle de la désignation de l'exécutif, mais l'incapacité de ce dernier à gouverner et son impopularité poussent le pouvoir central à s'impliquer davantage, et cette implication a des effets en retour : en affirmant la souveraineté de la RPC sur Hong Kong et la perspective de son assimilation, elle amène, dans des cercles pékinois étroits mais influents, à reconnaître des principes et à envisager un agenda, jusqu'ici inédit, impliquant la question du constitutionnalisme. L'intrication croissante des institutions de Hong Kong et de Pékin se manifeste tout d'abord par la vitalité de la vie politique locale : la RAS apparaît

28. Françoise Mengin, *Trajectoires chinoises: Taïwan, Hong Kong et Pékin*, Paris, Karthala, 1998, p. 112-113.

29. Cf. Photos 0136, 0159, 0160 : « Aimer Hong Kong, c'est aimer la démocratie » ; 0163 : Désignons les vrais patriotes ; 0164 : « Aimer le pays ne signifie pas aimer le parti » ; 0165 : « Aimer Hong Kong équivaut à aimer le pays ».

volens nolens comme le seul lieu où peut s'exprimer un mouvement démocratique de grande ampleur en territoire chinois, comme en témoignent la popularité de la commémoration des événements de Tiananmen³⁰ et les scènes de deuil à l'occasion du décès de Zhao Ziyang en janvier 2005, pourtant interdites en Chine et boycottées par les partis pro-Pékin du Legco. Le rendez-vous annuel, dans le parc Victoria, du souvenir du 4 juin 1989 constitue en effet la principale commémoration de ce drame à travers le monde et la contestation la plus active de la stratégie de négation et d'amnésie officielle. Par ailleurs, les partis pro-Pékin expérimentent la concurrence politique et professionnalisent leurs tactiques électorales. Améliorant leurs scores à chaque élection, ils s'ouvrent à l'idée qu'une compétition électorale ouverte peut les légitimer et leur apporter un soutien populaire³¹.

Dans le même temps, les institutions hongkongaises ont été progressivement alignées sur celles de la RPC en ce qui concerne le centralisme démocratique, le contrôle politique sur le système de la *common law* et le rapprochement du calendrier électoral de Hong Kong par rapport au rythme propre aux institutions de la RPC, notamment la tenue du Congrès du PCC tous les cinq ans et celle de l'ANP, chaque année au mois de mars.

Dès le début des pourparlers sino-britanniques sur la rétrocession, le degré d'intégration des deux systèmes politiques et le mode d'organisation du pouvoir se sont trouvés au centre de discussions parfois très tendues entre Pékin et Londres, qui ont continué après la rétrocession entre l'opinion publique et le gouvernement local. Au début des années 1980, les pourparlers en vue du transfert de souveraineté se sont effectués entre des traditions de droit différentes (droit civiliste contre droit coutumier), mais aussi à un moment important pour la Chine, qui (re)constituait alors sa culture légale en adoptant une nouvelle Constitution. Ainsi, depuis la rétrocession, les crises les plus graves se sont cristallisées autour de conflits d'ordre juridique, portant notamment sur le refus du droit de résidence aux enfants de parents hongkongais non nés à Hong Kong (1999-2002) ; la volonté de Pékin d'amender l'article 23 de la Loi fondamentale pour renforcer la sécurité de l'État au détriment de la protection des libertés individuelles (2002) ; l'interprétation du Comité permanent de l'Assemblée nationale populaire en avril 2004 (décrite plus loin) ; enfin, la crise liée à la non-élection du successeur de Tung, Donald Tsang, en juillet 2005, ce dernier étant parvenu à rassembler 100 engagements de soutien au sein du comité des 800 personnalités désignées pour élire le chef de la RAS.

30. En 2004, le 15^e anniversaire a rassemblé 82 000 personnes.

31. Commentaires de Emily Lau le 13 septembre 2004.

Le système judiciaire de Hong Kong et celui de la RPC sont très différents. À Hong Kong, les tribunaux sont liés par les décisions des cours qui leur sont supérieures dans la hiérarchie judiciaire ; par ailleurs, chaque tribunal se considère lié par ses propres décisions. Depuis 1997, la plus haute institution en matière judiciaire est la High Court dont, pour les dossiers pénal et civil, la Cour de dernière instance (Court of Final Appeal, CFA). En RPC, les institutions judiciaires n'ont ni le même pouvoir ni la même organisation. Pourtant, le système d'interprétation des lois est le même pour les deux entités : selon l'article 158 de la Loi fondamentale, il est de type législatif et s'effectue *a posteriori*, c'est-à-dire après demande d'un organe compétent par le Comité permanent de l'ANP à Pékin, qui a aussi le pouvoir d'amender la Loi fondamentale de Hong Kong (article 159)³².

Ainsi, en juin 1999, le Comité permanent a cassé un jugement de la Court of Final Appeal, rendu six mois plus tôt, qui, en accordant un droit de résidence large aux enfants des résidents chinois non nés à Hong Kong³³, entendait exercer ses prérogatives et interpréter la Loi fondamentale de manière extensive. L'interprétation de l'ANP à Pékin, sollicitée par Tung Chee-hwa lui-même, a eu pour conséquence de priver de façon rétroactive du droit de résidence des milliers de citoyens chinois et de s'imposer dans le rapport de force judiciaire avec le pouvoir central. Cependant, aucun mécanisme légal n'autorisait explicitement le chef de l'exécutif à solliciter une interprétation (en l'occurrence, d'ailleurs, plutôt un amendement) de la Loi fondamentale par l'ANP. Les juges de la CFA, tout en acceptant le verdict, ont souligné que si le Comité permanent était habilité à déterminer l'intention du législateur, il ne pouvait modifier le texte. Ainsi, comme le soutient le juriste Albert Chen, si les interprétations par Pékin de la mini-Constitution de Hong Kong sont légales en droit chinois, elles souffrent d'un déficit de légitimité dans son propre système de *common law*, car le Comité permanent n'est pas une Cour³⁴.

Des crises constitutionnelles

Dans son article 23, la Loi fondamentale dispose que la RAS de Hong Kong adoptera ses propres lois pour réprimer tout acte de trahison, sécession, sédition ou subversion contre le gouvernement central de Pékin, le vol de

32. Les articles peuvent être consultés sur http://www.info.gov.hk/basic_law/fulltext/index.htm.

33. Article 22, alinéa 4 et article 24, alinéas 2 et 3 de la Loi fondamentale.

34. Interview avec l'auteur (septembre 2004, Université de Hong Kong) et « The Constitutional Controversy of Spring 2004 », *Hong Kong Law Journal*, 34, décembre 2004, p. 215-225.

secrets d'État, la conduite d'activités politiques dans la RAS par des organisations ou institutions politiques étrangères, et l'établissement de liens avec ces dernières par des organisations ou institutions politiques de Hong Kong. La controverse autour de cet article a commencé au milieu de l'année 2002 lorsque le vice-Premier ministre Qian Qichen a transmis le souhait de Pékin que Hong Kong adopte rapidement un texte en ce sens. Le projet de loi, prêt dès septembre, a suscité des manifestations de plus en plus importantes à partir de décembre. La démission de deux membres du Conseil exécutif, James Tien (président du LP) et Regina Ip, a provoqué le report *sine die* du projet, la majorité étant devenue incertaine au Legco. Les groupes religieux, en particulier le très populaire archevêque catholique, Joseph Zen, mais aussi le président du Barreau de Hong Kong ont pris publiquement position contre le texte.

Depuis l'époque coloniale, des lois très restrictives à l'égard des libertés publiques existaient à Hong Kong (interdisant notamment le PCC et le Kuo-mintang). La nouveauté réside dans les clauses qui prévoyaient que les organisations interdites en RPC le seraient également à Hong Kong et que les organisations locales ne pourraient établir de liens avec des organisations politiques étrangères. En outre, dans la version connue du projet de loi, une organisation pourrait être interdite sur simple avis du ministre de la Sécurité (*Secretary of Security*). Les notions de gouvernement et de pays sont interchangeableables, de sorte que s'opposer au premier revient à commettre un acte de trahison à l'égard du second. Tous les résidents permanents de Hong Kong, quelles que soient leurs nationalités, seraient soumis à cette loi. Les tribunaux saisis d'un recours n'auraient pas compétence pour la casser, mais seulement pour se prononcer sur sa légalité. Enfin, les audiences tenues à huis clos pour « préserver la sécurité de l'État » seraient légalisées.

Le projet de loi a reçu la caution de plusieurs autorités académiques en matière de droit constitutionnel comme Sir David Pannick, qui constate dans son rapport³⁵ peu de différences avec certaines législations européennes, notamment le *Special Immigration Appeals Commission Act* voté en 1997 en Grande-Bretagne. Rappelons toutefois que ce texte, qui a d'ailleurs déclenché de vives controverses, a été voté dans un contexte de lutte contre le terrorisme, dans une société démocratique, et prévoyait des recours devant des commissions d'appel spéciales et non des tribunaux ordinaires comme dans le projet hongkongais. Par ailleurs, celui-ci ne semble pas prendre en compte la technique dite de proportionnalité qui permet d'adapter la sentence à la gra-

35. Avis publié sur le site du gouvernement et très débattu parmi les juristes (<http://www.basiclaw23.gov.hk/english/resources/pannick/pannick3.htm>).

vité du cas³⁶. Dans le contexte tendu des manifestations d'opposition au projet de loi, d'autres crises ont eu lieu en avril 2004, quand le Comité permanent de l'ANP, à l'unanimité moins une abstention, a rendu une interprétation de la Loi Fondamentale³⁷ refusant l'adoption du suffrage universel direct pour l'élection du chef de l'exécutif en 2007 et celle de tous les sièges du Legco en 2008, et une autre qui laisse la possibilité à Donald Tsang de gouverner Hong Kong deux ans au lieu de cinq. En effet, les articles 52 et 53 de la Loi fondamentale de Hong Kong disposent qu'en cas de vacance du pouvoir le nouveau chef de l'exécutif de Hong Kong doit être élu par le comité électoral régulier pour un mandat de cinq ans. Or le gouvernement central a souhaité que le successeur et ancien bras droit de Tung Chee-Hwa, Donald Tsang, désigné par Pékin en raison de sa popularité au moment du changement de leadership, n'exerce sa fonction que jusqu'au terme du mandat qu'aurait dû effectuer son prédécesseur, soit pendant deux ans seulement. Cette interprétation politique de la mini-Constitution de Hong Kong a été entérinée par une interprétation constitutionnelle de l'Assemblée nationale à Pékin³⁸. Ces crises politico-constitutionnelles qui opposent Pékin et Hong Kong révèlent un processus de redistribution du pouvoir et une concurrence de légitimité non seulement entre le centre et la périphérie (Pékin contre la RAS et, par extension, contre les provinces chinoises) mais aussi entre les bureaucraties législatives et judiciaires. Elles sont donc porteuses d'importantes implications pour les conceptions du pouvoir et de son organisation en RPC. À Hong Kong, ce conflit latent place les acteurs du système judiciaire au centre, l'enjeu étant de savoir ce qui se passerait s'ils ne se conformaient pas à une interprétation de la Loi fondamentale par l'ANP ou décidaient de s'attribuer la compétence, justifiable sur le plan du droit, de revenir dessus. Cette initiative serait-elle acceptée par Pékin ? Et dans ce cas, quelles en seraient les conséquences hors de la RAS ?

Le parallèle entre les situations politiques à Pékin et à Hong Kong est également frappant en ce qui concerne l'agenda des réformes futures tel qu'il est discuté dans les cercles officiels et les courants éclairés de leurs opinions publiques. Le plus petit dénominateur commun semble être une réflexion autour du contrôle du multipartisme *via* le système du Front uni, la réforme du système des Assemblées locales et la mise en place d'une forme de contrôle de constitutionnalité afin de pallier les faiblesses du système d'interprétation exis-

36. Jeffrey Jowell, « Beyond the Rule of Law: Towards Constitutional Judicial Review », *Public Law*, hiver 2000, p. 670-673.

37. Interprétation de la clause 7 de l'annexe 1 et la clause 3 de l'annexe 2.

38. Interprétation de l'annexe 1 et de l'article 46 de la Loi fondamentale.

tant. Depuis mai 2004, ce travail a été confié à un « Bureau de contrôle des lois et règlements notifiés » (*fagui bei'an shencha shi*), placé, semble-t-il, sous l'autorité de la Commission des affaires légales du Comité permanent de l'ANP. Travaillant dans la plus grande confidentialité, cette institution n'a pas montré, à ce jour, qu'elle marquait une rupture par rapport au passé. En outre, en octobre 2004, pour la quatrième fois, la Loi électorale de l'ANP et des Assemblées locales a été amendée pour initier une forme d'élection de ses candidats. L'important est qu'au-delà de la situation locale, les enjeux hongkongais, à défaut de créer des précédents politiques sur le continent, trouvent des résonances dans les mouvements de réformes les plus actifs en RPC. Reste à savoir si ces évolutions peuvent nourrir une dynamique d'ouverture politique significative et si le pouvoir en place à Pékin l'envisage.

Deux visions s'opposent à propos des effets de contagion politique entre Hong Kong et la Chine. D'un côté, Hong Kong est présenté comme le cheval de Troie de la démocratie dans le monde chinois. De l'autre, l'internationalisation croissante de la RPC tend à marginaliser Hong Kong, accélérant la captation par Pékin de ses institutions et la dilution sur place du mouvement démocratique. La marge de manœuvre de celui-ci est étroite car Pékin est tout disposée à assimiler toute volonté de démocratisation non initiée par le centre à un mouvement indépendantiste de type taiwanais. Cette rhétorique nationaliste déployée contre le mouvement démocratique tend à polariser les divisions au sein des deux sociétés, même si le camp démocrate a prudemment renoncé à chercher à relayer la problématique démocratique au reste du continent. Alors qu'à Taiwan, la société est divisée sur son rapport à la Chine mais unie autour des valeurs démocratiques, à Hong Kong, la souveraineté de la Chine n'est pas contestée mais le clivage se polarise autour du changement politique.

Cette question revient de façon obsessionnelle dans la presse et dans l'art, en particulier dans le cinéma. Cependant, si la Chine continentale reste, comme par le passé, encore dépeinte sous des traits généralement négatifs, ceux d'une sorcière moderne ou de prostituées mercantiles et perdues³⁹, le cinéma populaire tourne moins désormais ses interrogations contre le voisin que vers sa population dont on remet en cause les convictions ou la capacité à imposer ses idées. Dans le film de Wong Kar-wai, *2046*, prolongement de *In the Mood for Love* (dont le titre chinois peut se traduire approximativement par « Les belles années »), un écrivain installé à Hong Kong dans les années 1960 imagine un train mystérieux fonçant au cœur de l'immense réseau ferré qui

39. Cf. les films de Fruit Chan en particulier *Dumplings* (2004) et *Durian, Durian* (2000), *Made in Hong Kong* (1997).

recouvre la planète en 2046. Les voyageurs n'ont qu'une idée : retrouver leurs souvenirs perdus. Mais en cette avant-dernière année du statut spécial de Hong Kong, personne n'est encore jamais revenu pour témoigner de ce que l'on trouve à la fin du voyage. Ne parvenant à défendre aucune histoire, bien qu'il fasse dire au personnage principal « qu'il souhaite redevenir comme avant », Wong Kar-wai n'est pas parvenu à écrire une fin heureuse à son film. La Chine serait-elle plus capable de relever les défis, même politiques, de la mondialisation, que ceux lancés par sa propre histoire ?⁴⁰ ■

Stéphanie Balme est chercheur au CERI - Sciences Po/CNRS, en mission pour Sciences Po à l'Université chinoise de Hong Kong. Elle enseigne la politique comparée et la justice constitutionnelle comparée à l'Université Qinghua de Pékin. Ses travaux portent sur les interactions entre droit et politique, le mouvement constitutionnaliste et le système judiciaire de la Chine contemporaine. Elle a notamment publié *Entre soi : l'élite du pouvoir dans la Chine contemporaine* (Fayard, 2004).
Adresse électronique : s.balme@cuhk.edu.hk

Richard Balme est professeur à Sciences Po et à la Hong Kong Baptist University où il dirige le Department of Government and International Studies. Il enseigne l'analyse des politiques publiques et la politique comparée. Ses recherches récentes portent sur l'action collective et la légitimité de l'intégration européenne, et sur les relations entre l'Union européenne et la Chine. Il a notamment publié avec Didier Chabanet et Vincent Wright *L'action collective en Europe* (Presses de Sciences Po, 2002).
Adresse électronique : balme@hkbu.edu.hk

40. Cet article est le fruit d'une enquête de terrain conduite à Hong Kong depuis la manifestation spectaculaire du 1^{er} juillet 2003. Celle-ci est fondée sur des entretiens avec des acteurs politiques, des universitaires et des journalistes hongkongais, l'analyse de la presse quotidienne et des sondages, le suivi des campagnes électorales et l'observation des scrutins de 2003 (*District Elections*) et 2004 (*Legislative Council Elections*), des mobilisations civiques (associations, ONG ou *think-tanks*) et des mouvements sociaux, en particulier les manifestations des 4 juin et 1^{er} juillet 2004.